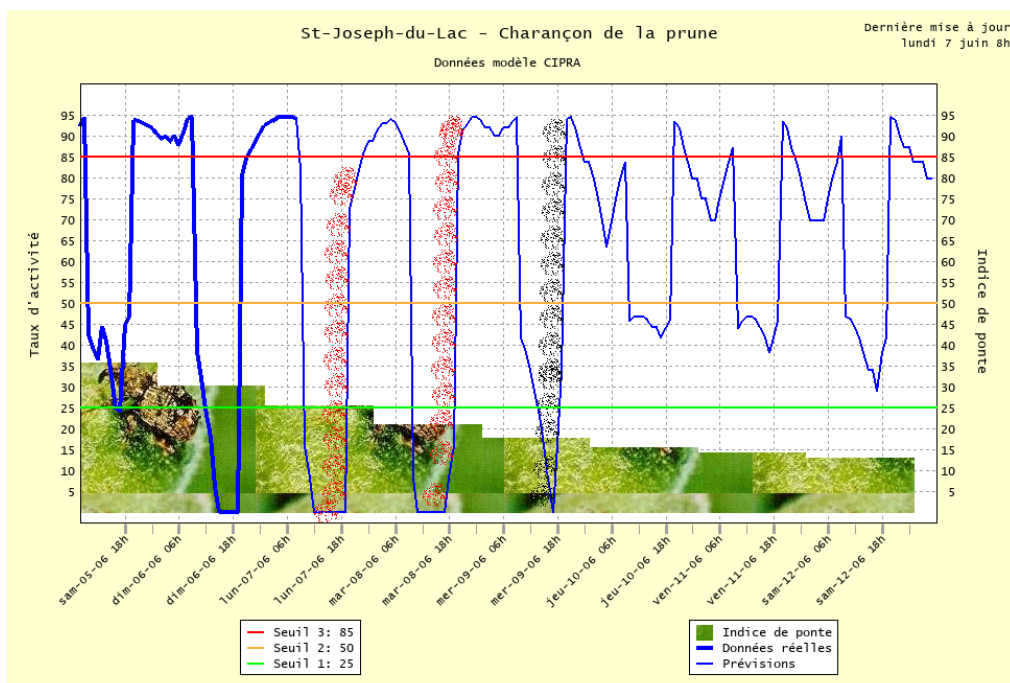


Charançon de la prune

Plusieurs soirées d'activités sont au rendez-vous dans les prochains jours vu les conditions météo (chaleur +++, humidité +++) !!!

Ce soir (lundi 7 juin) et demain soir (mardi 8 juin), les conditions météo font que l'activité sera assez longue pour concerner toutes les entreprises (« **pouch pouch** » **rouges** sur le modèle). Pour mercredi 9 juin, la sortie prévue est de plus courte durée et donc elle ne concernera que les entreprises avec historique de dommages (« **pouch pouch** » **noirs** sur le modèle).



Régie conventionnelle :

- Si votre dernière intervention a été réalisée VENDREDI 4 JUIN : Vous devez intervenir ce soir lundi 7 juin durant les hrs d'activité du ravageur (17-22hrs) en contour de parcelles pour contrôler la ré-introduction du charançon.
- Si votre dernière intervention a été réalisée DIMANCHE 6 JUIN : Si l'activité prévue du mercredi 9 juin est toujours au rendez-vous, seules les entreprises avec historique de dommages devront au courant de la soirée du mercredi. S'il y a un changement, nous vous tiendrons évidemment informés.

***** ATTENTION !!! Si vous trouvez des dommages frais (un dommage non cicatrisé est comme un coup d'ongle sur le fruit) à l'intérieur des parcelles, sachez qu'un Tt contour ne sera pas suffisant... Il faudra traiter toute cette parcelle pas seulement en périphérie...**

Régie biologique :

Vu la pluie de SAMEDI 5 JUIN dernier, si aucune reprise d'argile n'a été réalisée, sachez que dame charançon est active pendant quelques journées encore et qu'il vaut encore la peine de refaire votre traitement. Assurez-vous d'intervenir dans des conditions où vous atteindrez la cible.